

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 28 novembre 2006

CG 06/4^{ème}/III-06

ABBAYE DE BELLEPERCHE

La mise hors d'eau et d'air de l'abbaye de Belleperche (tant sur l'aile est que sur l'hôtellerie), étant achevée, je vous propose de poursuivre notre programme de travaux sur ce bâtiment avec la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et, pour ce faire, de commander à Monsieur REBIERE, architecte en chef des monuments historiques, une étude préalable à ces travaux.

Cette opération concernerait l'aménagement des cellules situées de part et d'autre du grand couloir de desserte :

- 📁 les cellules sud pourraient être destinées à l'usage du service éducatif et de bureaux,
- 📁 celles du nord intégrées au futur circuit de visite de l'étage, pourraient accueillir l'exposition permanente.

L'objet de l'étude serait de présenter et chiffrer le projet de restauration de cet étage en respectant ses données archéologiques. Il s'agit de :

- 📁 faire une analyse historique des parties à traiter avec des sondages pour repérer les couleurs anciennes,
- 📁 faire une analyse de l'état de conservation des bois, des plafonds et des sols,
- 📁 prendre en compte les contraintes de sécurité dans la circulation et l'accès à ces cellules,
- 📁 prévoir l'implantation des fluides en respectant les données historiques,
- 📁 enfin, d'étudier le traitement particulier des murs du grand couloir de desserte recouverts de graffitis à sauvegarder.

Trois tranches de travaux distincts seraient établies :

- 1) l'aménagement des cellules sud en bureaux intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation,
- 2) la restauration du couloir (enduits, sols, plafonds),

3) l'aménagement des cellules nord dans le circuit de visite.

Le coût H.T. de cette étude serait de 22 000 € avec un financement de l'Etat de 11 000 €.

Je vous propose de délibérer et de :

- voter une autorisation de programme de 26 301 € pour l'étude préalable à la restauration intérieure du 1^{er} étage avec un financement de 11 000 € de la DRAC,
- prendre acte de la communication de la liste des objets mobiliers entrés, depuis 2002, à l'inventaire des collections du Centre des arts du goût et de la table par achat ou donation.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte une autorisation de programme de 26 301 € pour l'étude préalable aux travaux de restauration intérieure du 1^{er} étage de l'hôtellerie de l'Abbaye de Belleperche, avec un financement de 11 000 € de la DRAC ;
- Décide de confier cette étude à Monsieur Rebière, architecte en chef des monuments historiques ;
- Prend acte de la communication de la liste des objets mobiliers entrés, depuis 2002, par achat ou donation, à l'inventaire des collections du Centre des arts du goût et de la table.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,